



## Formation « Initiation »

### CYCLE 2 : Clôturer sa comptabilité sur ISTEA, réaliser ses déclarations & analyser son résultat

Mercredi 21 décembre 2022 et mercredis 25 janvier – 22 février – 22 mars – 19 avril 2023  
de 9h à 17h, en présentiel, à la Chambre d'Agriculture d'Aix en Provence (13)

Inscriptions jusqu'à 7 jours avant le début de la formation.

#### *Coût de la formation :*

875€ pour 35h de formation

#### **Pour les cotisants VIVEA :**

Prise en charge totale de la formation par VIVEA, dans la limite de 2250€ par an et par contributeur

#### **Financement CPF/Pôle**

#### **Emploi/OPCO /autres :**

Nous consulter

#### *Indicateur de résultat :*

91% de satisfaction lors de la session 2021

#### *Objectifs de la formation :*

Clôturer sa comptabilité annuelle sur ISTEA

Procéder aux déclarations fiscales et sociales

Analyser son résultat pour prendre des décisions de gestion

#### *Public visé :*

Cette formation s'adresse aux agriculteurs et agricultrices installés, des Bouches-du-Rhône et départements limitrophes, souhaitant tenir leur propre comptabilité et s'approprier les éléments comptables pour gérer leur entreprise.

#### *Prérequis :*

Avoir saisi les pièces comptables de l'année à clôturer sur le logiciel ISTEA

#### **Renseignements et inscriptions :**

Florentine DUJARDIN

MIN51 – 15 avenue Pierre Grand – 84953 CAVAILLON Cedex-

Tél. 06 12 09 90 13 – [afocg.paca@gmail.com](mailto:afocg.paca@gmail.com)

#### **Une formation organisée par l'ARDEAR PACA**

N° Organisme de formation : 93840372284

N° SIRET : 50925249000032



Retrouvez nos formations sur : [www.inpact-paca.org](http://www.inpact-paca.org)

Document mis à jour le 18/10/2022



## Formation « Initiation »

### CYCLE 2 : Clôturer sa comptabilité sur ISTEA, réaliser ses déclarations & analyser son résultat

Mercredi 21 décembre 2022 et mercredis 25 janvier – 22 février – 22 mars – 19 avril 2023 de 9h à 17h, en présentiel, à la Chambre d'Agriculture d'Aix en Provence (13)

#### *Modalités pédagogiques :*

Apprentissage en situation réelle par expérimentation : chaque participant vient avec son ordinateur et ses pièces comptables.

En cas de difficulté, les interrogations sont énoncées à l'ensemble du groupe et l'échange est favorisé pour faire émerger les solutions.

#### *Moyens d'encadrement :*

Florentine DUJARDIN, animatrice-formatrice

#### *Modalités d'évaluation :*

Auto-évaluation par chaque stagiaire en fin de formation, en lien avec l'animatrice-formatrice

Questionnaire de satisfaction stagiaire.

**Une attestation de formation sera délivrée à chaque stagiaire à la suite de la formation.**

#### *Accès aux personnes en situation de handicap :*

Nous contacter en amont de la formation pour prévoir les adaptations.

#### *Programme de la formation :*

##### **Mercredi 21 décembre 2022 – 9h00-17h00**

Se familiariser avec l'assistant clôture en travaillant sur un cas pratique

##### **Mercredi 25 janvier 2023 – 9h00-17h00**

Vérifier sa saisie annuelle

Enregistrer les opérations de fin d'année (dettes, créances)

##### **Mercredi 22 février 2023 – 9h00-17h00**

Passer les écritures d'inventaires (stocks)

Vérifier la cohérence de son dossier avant clôture

##### **Mercredi 22 mars 2023 – 9h00-17h00**

Préparer sa déclaration de TVA et sa déclaration de revenus

##### **Mercredi 19 avril 2023 – 9h00-17h00**

Analyser son résultat pour prendre des décisions de gestion

#### **CREDIT D'IMPÔT A LA FORMATION**

Le crédit d'impôt pour la formation des dirigeants d'entreprise est un dispositif au profit de toutes les entreprises relevant d'un régime réel d'imposition sur les bénéfices (impôt sur le revenu ou sur les sociétés). Il est calculé sur la base du SMIC horaire dans la limite de 40 heures par an.

#### **ETRE REMPLACÉ POUR SE FORMER**

Certains départements/régions ont signé des conventions entre VIVEA et le service de remplacement pour réduire le coût du service de remplacement lorsque vous venez en formation.

Plus de renseignements : [www.vivea.fr](http://www.vivea.fr)